

COMMUNIQUÉ

PROJET-PILOTE : ÉLIBIGILITÉ AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT JUSTICE ET SANTÉ MENTALE POUR LES ADOLESCENTS

Longueuil, le 2 mars 2023 - Le Conseil d'administration du Barreau de Longueuil est heureux d'annoncer la mise sur pied d'un nouveau projet-pilote dans le district, en application depuis décembre dernier. Ce projet-pilote prévoit la possibilité d'avoir recours au Programme d'accompagnement Justice et Santé mentale (PAJSM) pour les adolescents faisant l'objet d'accusations en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA).

Le PAJSM est un programme d'aide qui a pour but d'adresser l'enjeu des problèmes de santé mentale pouvant mener à des accusations criminelles. Il offre un traitement judiciaire adapté à la réalité de ces personnes, vise la réhabilitation du contrevenant et tente d'éliminer toute récidive de la part de ce dernier, ayant donc comme objectif de contribuer à assurer la protection du public.

Jusqu'à ce jour réservé au secteur adulte, ce programme sera dorénavant accessible aux adolescents faisant l'objet d'accusations en vertu de la LSJPA. Il s'agit d'une première au Québec. Le PAJSM ayant déjà fait ses preuves en matière criminelle et pénale adulte, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous accueillons l'arrivée de ce projet-pilote dans notre district.

Nous tenons à remercier les principaux acteurs qui ont rendu cette initiative possible, soit la Cour du Québec, la Chambre de la jeunesse, le DPCP - bureau des affaires de la jeunesse, ainsi que les membres du comité jeunesse du Barreau de Longueuil impliqués dans le projet.

Les avocats souhaitant faire participer leur client à ce programme peuvent se procurer un formulaire à compléter auprès du bureau des affaires de la jeunesse du DPCP de Longueuil.